

Équipe : SC THIONVILLE Bonnets B
TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
64809	HEGERLE Mathieu	1982		1	

ENTRAÎNEUR
ENTRAÎNEUR ADJOINT
SUPPLÉANT

Équipe : RACING CLUB DE FRANCE A Bonnets N
TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

ENTRAÎNEUR
ENTRAÎNEUR ADJOINT
SUPPLÉANT

RÉSULTAT B
FINAL : N

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT B N
1ère PÉRIODE
2e PÉRIODE
3e PÉRIODE
4e PÉRIODE
PÉNALTY

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
EDA = Exclusion déf. avec rempl.
EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) / CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : N1 Masculine
LIEU : Thionville
DATE : 08/06/2024 HEURE : 16h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° : CHRONO : IUF N° :
SECRÉTAIRE : IUF N° : 30' / 20' : IUF N° :
JUGE DE BUT : IUF N° : JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.